

## DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

L'an deux mille vingt et un, le 9 novembre, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué le 28/09/2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie de Germ, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 10 Nombre de suffrages exprimés : 10 Votes Pour : 10 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : <b>Territoire d'Industrie – financement de l'étude du GPECT</b>  <b>N° 2021-127B</b>
--	--

Présents : MMES BEYRIE Maryse, RAHALI Sabine, MM CARRERE Philippe, MIR André, CARTAN Olivier, DUBERNARD Alain, LACAZE Noël, DUBARRY Jean-Bertrand, RICARD Louis, DESCOUENS Bernard,

Absents excusés : MM ESTRADE Pierre, ISOART Jean-Michel, MOUNIQ Jean, RIVIERE Alain, HELARY Yann

\*\*\*\*\*

Dans le cadre du Territoire d'Industrie Comminges-Neste, une étude de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPECT) va être lancée à l'échelle du périmètre.

Le contrat Territoire d'Industrie approuvé en septembre 2019, fixe l'emploi et plus particulièrement son volet formation/recrutement comme un axe fort. Pour accompagner cette démarche, un groupe technique GPECT a été constitué en octobre 2020 et regroupe : l'Etat, la Région Occitanie, Pôle Emploi, les Chambres de Commerce et d'Industrie, l'UIMM, la DDETS des deux départements, les sept intercommunalités et les deux PETR.

L'objectif global de l'étude est de disposer d'une vision claire des enjeux territoriaux, d'appréhender collectivement les questions d'emploi et des compétences, et de construire des solutions transversales répondant simultanément aux enjeux de tous les acteurs concernés : les entreprises, le territoire, les salariés, les organismes de formations, les étudiants et les apprentis.

Les métiers de l'industrie s'entendent au sens large : métiers de la production, métiers de la qualité, métiers de la maintenance et de la sécurité industrielle, métiers du magasinage, des achats/gestion de stock, ainsi que les métiers liés aux fonctions supports comme le numérique. La GPECT répond à des objectifs différenciés en fonction des groupes d'acteurs impliqués :

Pour les entreprises et les branches professionnelles, il s'agit d'identifier les écarts entre les ressources disponibles sur le territoire et les besoins en ressources humaines à venir au regard des évolutions économiques, de la pyramide des âges, des mutations de l'emploi et de la mobilité professionnelle ;

Pour le territoire, elle vise à anticiper les mutations économiques et les évolutions de l'emploi sur un espace déterminé et au regard des réactions des entreprises, et prendre part aux conditions de travail (facilitation du transports domicile-travail, offre habitat et services à la population (accueil des enfants par exemple) ;

Pour les filières de formation, elle permet d'adapter et de développer l'offre de formation sur le territoire afin d'être en adéquation avec les types de compétences et d'emplois souhaités par les entreprises ;

Pour les individus, elle renforce leurs parcours professionnels en adaptant leurs formations pour répondre aux besoins des entreprises ;

Pour les acteurs de l'insertion, elle permet d'adapter les outils d'accès à la qualification et la formation par la recherche de solutions innovantes pour l'inclusion des publics.

Afin de réaliser cette étude, un marché de prestation intellectuelle est envisagé dont le financement prévisionnel est le suivant :

#### Montants estimés

Dépenses		Recettes		
Etude	60 000 €	Etat	30 000 €	50%
		Région	18 000 €	30%
		Reste à charge	12 000 €	20%

Répartition du reste à charge :

	Scénario retenu	
	60% pour les 3 + grosses (7 200€)	40% pour les 4 plus petites (4 800€)
CCPL	2 400	
CCNB		1 200
CCAL		1 200
5C	2 400	
CCCGS		1 200
CC PHG		1 200
CC CG	2 400	

Monsieur le Président demande aux membres du bureau communautaire d'approuver cette proposition.

Après en avoir délibéré et **à l'unanimité** des membres présents et représentés, le bureau communautaire :

- Approuve la proposition présentée par Monsieur le Président ;
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président  
Philippe CARRERE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AURE LOURON  
Château de Ségure  
65240 ARREAU